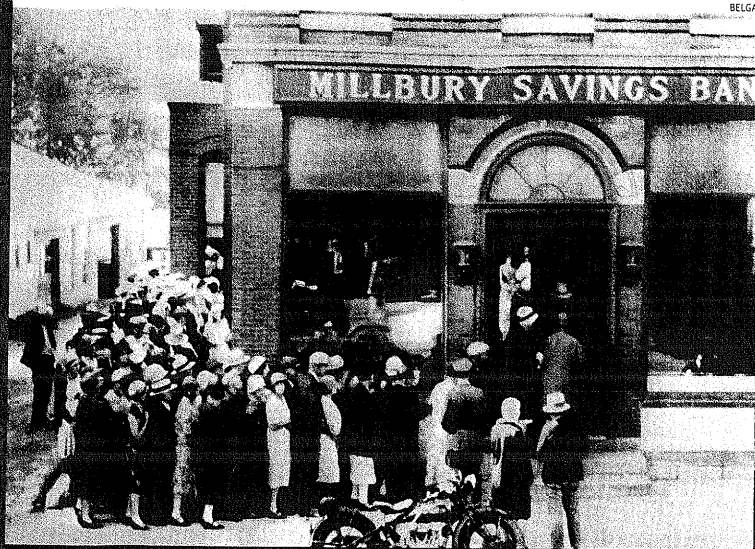
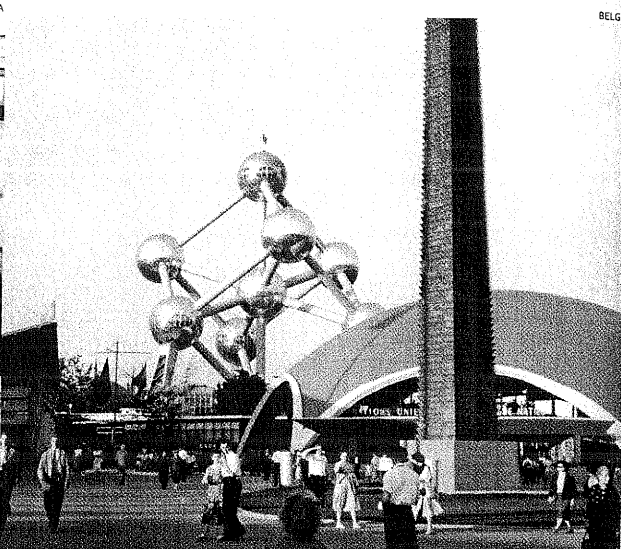


Les dindons de la farce?



la grande crise financière pousse les gouvernements à recadrer les institutions bancaires. En Belgique plus qu'ailleurs, la mise au pas est radicale.



le monde bancaire va pleinement profiter des « Golden sixties » en Belgique. En gagnant sur les deux tableaux : le crédit au privé et à l'Etat.

L'Etat Un client en or pour les banques

Des décennies durant, le monde de la finance belge a tiré de confortables profits de l'endettement des pouvoirs publics. Désormais livrées à elles-mêmes, les banques comptent encore sur l'Etat pour se refaire une santé.

C'est dans la dèche que l'on reconnaît ses amis. Le 16 rue de la Loi était la bonne adresse pour banquiers belges en détresse. En un tour de main, le cabinet du Premier ministre s'est converti en seule valeur refuge pour limiter la casse financière. En déliant en catastrophe les cordons de la bourse, celle du contribuable en l'occurrence, les ténors du gouvernement ont-ils osé lancer aux barons de la finance : « C'est bon pour une fois... » Car les banques et l'Etat jouent depuis des lustres à « je te tiens, tu me tiens, par la barbichette »...

■ **Crise des années 1930 : l'Etat met les banques au pas.** A deux doigts de la débâcle financière, le monde bancaire belge subit un brutal retour sur terre. Le gouvernement siffle la fin de la récré en 1934-1935. Les placements risqués en actions et obligations, les participations industrielles, les opé-

rations boursières hasardeuses seront désormais proscrites. La « banque mixte » (terme alors utilisé pour désigner une banque se livrant à l'ensemble des activités financières) est morte, vive la banque de dépôts ! A côté des sociétés de portefeuilles, les institutions bancaires doivent se limiter à collecter de l'argent et à octroyer du crédit à court terme (deux ans, au maximum). Elles se retrouvent désormais sous le contrôle d'une Commission bancaire. Ce régime strict, parmi les plus radicaux d'Europe, aura la vie dure : il va subsister jusqu'en 1993. A l'époque, il n'était pas pour déplaire aux banques : « Elles y voyaient le moyen d'éviter à l'avenir que le comportement imprudent d'une minorité d'entre elles rejaillissent sur l'ensemble du secteur », relève Isabelle Cassiers, professeure à l'Institut de recherches économiques et sociales de l'UCL (1).

■ **Les années de guerre : l'Etat s'endette, bon placement pour les banques bridées.** Cadenassées dans leurs activités, les banques ne peuvent pleinement tirer profit des dépôts collectés. Aubaine : la mobilisation puis l'économie de guerre décuplent les énormes besoins d'argent des pouvoirs publics. « Les banques ont alors trouvé dans l'en-

dettement public une source de placements liquides. Le développement du crédit au secteur public semble avoir été la planche de salut des organismes monétaires durant les années de guerre. » Le filon est abondamment exploité : en 1944, 84 % du total des crédits bancaires filent à l'Etat. Un sommet historique.

■ **La reconstruction : « Banquiers de l'Etat », un rôle pas si ingrat que cela.**

Au sortir de la guerre, le secteur privé a soif de crédits. Le Trésor public craint alors de perdre son financement bancaire. L'Etat impose aux banques un coefficient de couverture en fonds publics. Le monde de la finance se plaint toujours amèrement de se voir confiner dans un rôle de « banquiers de l'Etat », qui est pourtant loin d'être ingrat. « La situation comportait le grand avantage de leur procurer des recettes confortables sur un crédit exempt de risque. » Preuve que l'affaire reste rentable, qui plus est dans un contexte de croissance lente : pendant trois décennies, les banques vont continuer à financer massivement les pouvoirs publics, « alors même qu'elles n'y étaient plus contraintes et que leur champ d'action autorisé s'élargissait progressivement ».

■ **Les « Golden Sixties » : les banques s'émancipent et se sucent sur** ●●●

Les dindons de la farce?



Le big bang du marché financier belge est couronné par la réhabilitation de la banque universelle. Philippe Maystadt en ministre des Finances, et Maurice Lippens en patron de Fortis pavoisent. Plus dure sera la chute.

●●● **le dos de l'Etat.** A la faveur de l'expansion économique, le secteur bancaire s'internationalise, étend son terrain de chasse et s'affranchit progressivement d'un carcan réglementaire devenu intenable. Le crédit à l'Etat perd de son importance relative, tout en restant la source privilégiée des gros profits réalisés par les banques. Le Consortium bancaire, interlocuteur obligé de l'Etat depuis 1912, prélève une commission de 1,5% sur le montant de tout emprunt public.

■ **La grande déprime des années 1970 : l'Etat fauché, une mine d'or pour les banques.** L'explosion de la dette publique contribue à mettre les banques à l'abri des effets de la crise économique engendrée par le premier choc pétrolier de 1973. Le Consortium bancaire continue de dicter grandement sa loi à un Etat endetté, plus que jamais client de choix pour les banques. En 1975, le flux d'intérêts versés par l'Etat au secteur bancaire représentera à peu près un quart de ses recettes financières totales.

« Ces « revenus garantis » pour les banques belges leur permettaient de faire tranquillement face à l'accroissement des risques de crédit dans le secteur privé. »

■ **Début des années 1990 : l'Etat se rebiffe, les banques perdent leur assurance.** Contraint par l'Europe d'assainir drastiquement ses finances publiques, l'Etat belge se décide à gérer activement sa dette pour briser l'effet boule de neige qui fait la fortune des banquiers. Il met fin au diktat du Consortium bancaire en se passant de ses services pour faire appel directement au marché. La globalisation des marchés financiers, la déréglementation, la mobilité des capitaux sonnent pour les banques belges le glas d'un demi-siècle d'existence facile et d'un enrichissement garanti. ● **P. Hx**

Isabelle Cassiers et al., « Les banques belges face à l'Etat : une rétrospective (1935-1993) », *Revue d'économie financière*, 1998, n° 48.
www.econ.ucl.ac.be/ouvrages/Cassiers_1998.pdf

Big n'est plus beautiful

Professeur d'économie à la Solvay Business School de l'ULB, l'économiste Mathias Dewatripont ne croit pas à un retour intégral de balancier pour le banquier de demain. Selon lui, la course effrénée à la surdimension dans laquelle s'était engagé le monde bancaire européen a montré ses carences. « Le grand bénéficiaire des fusions bancaires est en fait l'actionnaire de la cible. » Dans le cas de Fortis, les actionnaires d'ABN Amro auraient fait la bonne affaire... ●

La dette ou la Bourse

Ah, l'Etat avait tout de même du bon... Y compris pour les banquiers, habitués à prospérer tranquillement sous son aile protectrice durant cinquante ans. « Malgré les grandes transformations qu'a connues le monde bancaire entre 1935 et 1993, les banques de dépôts semblent avoir joui d'une existence facile à l'ombre d'un "Etat providence" », relève Isabelle Cassiers, économiste à l'Ires (UCL), en achevant son panorama des relations entre les banques et l'Etat jusqu'en 1993. L'aube des années 1990 annonce, en revanche, des temps plus incertains. Banquier redevient alors un métier nettement plus... risqué. Tout y concourt : la globalisation et la déréglementation des marchés financiers, mais aussi la volonté de l'Etat belge de secouer la coûteuse tutelle des banques pour pouvoir se financer. Le monde de la finance belge va vivre son big bang en 1989-1991. Il passe par un deal conclu entre le pouvoir politique et le secteur bancaire. « On ne pouvait reprendre aux banques l'avantage qu'elles tiraient du financement de l'Etat sans leur donner par ailleurs d'autres moyens de restaurer leur rentabilité, on ne pouvait les laisser s'orienter vers des formes d'activité plus risquées sans y mettre des garde-fous », rappelle Isabelle Cassiers. Topé là ! Les banques doivent lâcher partiellement prise sur la dette publique mais, en échange, elles retrouvent une liberté de manœuvre financière. Elles sont ainsi autorisées à participer aux sociétés de Bourse, à créer des sociétés d'investissement à capital variable (sicav). L'année 1993 couronne le processus, inspiré par des directives européennes : c'est le grand retour de la « banque universelle », dans le droit fil de la « banque mixte » qui avait pourtant fait les malheurs du système financier dans les années 1930. Et que certains aujourd'hui voudraient à nouveau bannir pour en revenir plus sagement au métier de base du banquier : collecter l'épargne et accorder des crédits. L'Histoire repassera-t-elle les plats ? ● **P. Hx**